



## LICENCIEMENT SUITE INAPTITUDE AU POSTE

-----  
Par ANGE34

Bonjour

Après une période de harcèlement moral de la part de mon employeur, la médecine du travail m'a déclaré inapte à mon poste . Cela fait plusieurs fois que ma société me propose des reclassements que je n'accepte pas en raison de mon état psychologique qui s'est aggravé. Le licenciement tarde à arriver et je n'en peux plus de cette situation . Puis je faire une rupture d'acte dans ce contexte ou une démission ?? car je crains que cela ne dure longtemps